

Regard éthique: Le bien-être animal,
Conseil de l'Europe, Strasbourg 2006,
La position des religions face à la protection des animaux,
L'orthodoxie ¹

L'orthodoxie

par Alexandre M. Stavropoulos

La position globale de l'Eglise orthodoxe concernant la protection de la nature en général, et des animaux en particulier, prend source dans le commandement originel de Dieu envers l'homme, Lequel, lorsqu'il le créa « prit l'homme et l'établit dans le jardin d'Eden pour le cultiver et le garder » (Genèse 2,15). Bien sûr, l'appellation des animaux de la part d'Adam peut sembler être une domination de l'homme sur ces derniers et sur le monde (« dominez sur tous les animaux et sur toute la terre » Genèse 1, 28 ; 2, 19). Cependant, ce commandement contient le facteur de la protection et de la conservation de la création et de toutes les créatures.

D'ailleurs, dans l'histoire du déluge également, Noé protège d'une façon particulière la conservation et la perpétuation des espèces, en introduisant des couples de chaque espèce, pour leur reproduction après le déluge (« Auprès de Noé, entra dans l'arche un couple de tout ce qui est chair, ayant souffle de vie », Genèse 7, 15).

Par ailleurs, les règlements de l'Ancien et du Nouveau Testament montrent outre leur caractère philanthrope, un caractère amical envers les animaux, qui apparaît lorsque, lors des interdits concernant le Sabbat, ils exceptent le soin des animaux et leur désaltération. Le Sabbat a été fait pour les animaux aussi et non pas les animaux pour le Sabbat !

Bien sûr, la relation harmonieuse de l'homme avec les animaux et la nature a été perturbée suite à la perturbation de la relation de l'homme avec Dieu, en raison de sa désobéissance originelle (Genèse 3, 17-18). L'homme a assurément utilisé les animaux dans les sacrifices envers Dieu comme actes d'expiation. Dans ce sens, nous avons l'exemple du « bouc émissaire » lequel, symboliquement, se chargeait des péchés du peuple et était envoyé au désert (Lévitique 16, 10). Une aversion indirecte de Dieu pour les sacrifices – également des animaux – est sa position que de l'homme « c'est la miséricorde que je veux, et non le sacrifice (Matthieu 9, 13) car « le sacrifice pour Dieu, c'est un esprit brisé et un cœur broyé (Psaume 51, 19). Le « cœur miséricordieux » est d'ailleurs défini par un Saint du 7^{ème} siècle, l'Abbé Isaac le Syrien, comme : « brûlement du cœur pour toute la création, c'est-à-dire pour les hommes, les oiseaux, les animaux et les démons, et pour toute créature » (Discours 81).

Avant tout, c'est le cœur pur (Psaume 51, 12) qui importe, c'est-à-dire la conservation du fait que l'homme a été créé à l'image de Dieu et à Sa ressemblance, laquelle est acquise par l'ascèse et la sainteté.

C'est à cette sainteté que vise l'Eglise orthodoxe pour réhabiliter la relation perturbée entre la nature, les animaux et l'homme. Nous voyons, dans notre tradition, des hommes qui, arrivés à une relation harmonieuse avec Dieu, réussissent à avoir de bonnes relations avec les animaux et particulièrement les animaux sauvages (fauves),

¹ Εκδόθηκε στον όμοτιπλο συλλογικό τόμο των Εκδόσεων του Συμβουλίου της Ευρώπης σ. 171-176. Κυκλοφορεί και στα αγγλικά Animal welfare, σ. 157-161.

à communiquer avec eux, les dompter et à les faire travailler pour eux. La réponse des animaux est admirable².

Nous avons une série d'exemples : celui de Saint Gerassimos qui a vécu dans la région du fleuve Jourdain (4 mars), de Saint Copris (24 septembre), de Saint Aninas le Miraculeux (16 mars), de Saint Luc (6 novembre), de Saint Macaire le Romain (23 octobre), de Saint Eleuthère (15 décembre).

Certains animaux refusent même parfois d'exécuter les ordres de leurs maîtres et de faire du mal aux martyrs de l'Eglise, à l'époque des persécutions ou à d'autres époques où l'Eglise subissait diverses hostilités. Par exemple, le Saint martyr Alexandre, archevêque de Jérusalem (12 décembre) a été condamné à être dévoré par les fauves. Ceux-ci, au lieu de le dévorer, restent respectueusement prosternés devant lui ! Des exemples analogues existent dans la vie des Saints martyrs Artemon (24 mars) et Zoticos (31 décembre). Dans ces cas-ci, les animaux réprimandent par des paroles les bourreaux, « sur l'ordre de Dieu ».

Nous rencontrons donc une multitude d'exemples dans les vies des Saints et particulièrement ceux qui sont contenus dans les livres liturgiques officiels de l'Eglise.

Au-delà de ces cas qui sont présentés aux fidèles en tant qu'exemples et en tant que potentialités que la grâce de Dieu peut offrir à l'homme, sans que cela constitue la règle habituelle, cependant l'Eglise possède des Saints qui, au cours de leur vie sur la terre, ont fait preuve d'un comportement très amical envers les animaux, et en ont pris soin. C'est ceux-là que l'Eglise a choisis pour patrons des animaux et les honore à des occasions particulières et à des jours de leur commémoration.

Donnons comme exemple Saint Modestos, archevêque de Jérusalem (16 décembre) et le Saint Grand Martyr Mamas (2 septembre) desquels des prières en faveur des animaux -et même des animaux souffrants- aussi que la bénédiction des troupeaux sont reprises dans l'Eucologe.

Aujourd'hui encore, dans une région de l'île de Crète, à Assi Gonia, le jour de la Saint-Georges (23 avril) les bergers se rassemblent avec leurs troupeaux devant l'église du Saint pour recevoir les bénédictions du curé. Ce qui se passe à un monastère du mont Athos le jour de la Saint-Modestos est aussi très caractéristique : après la fin de la sainte liturgie, tous les mulets du monastère défilent devant le portail de la chapelle et le curé les asperge d'eau bénite. A l'arrivée d'un nouveau mulet au monastère, le responsable le présente au prieur et celui-ci le bénit par le signe de croix et lui donne un nom -qui n'est cependant pas un nom chrétien- acte qui fait penser à la nomination des animaux par le premier homme, Adam (Genèse 2, 19). Ce qui est curieux, c'est que, dorénavant, l'animal ne répondra qu'à ce nom lorsqu'on l'appellera !

L'esprit amical envers les animaux est démontré dans d'autres cas également : par exemple, le droit canon interdit l'entrée des animaux dans les églises, excepté le cas où l'homme s'y réfugie en cas de force majeure (intempéries etc.) avec sa bête de somme pour s'épargner d'un grand danger lui et sa bête. (canon 88^{ème} du Concile

² Toutes les histoires des vies des Saints et les noms mentionnés dans cet article sont inclus dans des collections appelées en grec « Synaxaristis », livre qui contient le « synaxarion », c'est-à-dire la vie d'un saint qui est lue lorsque la communauté chrétienne se rassemble pour honorer un martyr, un saint. La plupart de ces « vies » sont aussi contenues dans les livres d'office pour les saints du mois, les Minaia. Il y a plusieurs éditions. Dans le texte qui suit, et après le nom entre guillemets, est mise la date de leur fête.

(Œcuménique de 692 après J.C., au nom *Quinisextum*). En cas de délit, excepté les cas de force majeure, c'est l'homme qui est puni et non pas l'animal.

Rappelons également que, alors que le droit canon prévoit une punition pour l'homme en cas de rapports sexuels avec des animaux (7^{ème} canon de Basile le Grand, 4^{ème} canon de Saint Grégoire de Nyssa), la mise à mort de l'animal n'est pas imposée, comme le prévoit l'Ancien Testament (Lévitique 20, 15-16) ni aucune autre punition d'ailleurs tandis que les animaux ne sont pas jugés par un tribunal comme cela est rapporté dans d'autres traditions.

Des points cruciaux et sensibles qu'il faut souligner sont ceux de l'utilisation des animaux dans la recherche scientifique (animaux de laboratoire) ainsi que de la chasse, points, pour lesquels l'Eglise orthodoxe n'a pas encore de thèses rigoureusement formulées, du moins à ma connaissance. Ce qui ne veut pas dire que l'Eglise peut se ranger en faveur d'une utilisation incontrôlée des animaux de laboratoire, même si la recherche vise à la thérapie et à la bonne santé des hommes ! Il est temps que l'homme prenne ses responsabilités face à ce phénomène et qu'il ne se considère pas comme le centre du monde. Les animaux aussi ont des droits. Actuellement, nous voyons que c'est l'homme lui-même qui menace la nature.

En ce qui concerne la chasse, je me souviens de l'insistance et de la vigueur avec lesquelles un de nos pères spirituels contemporains, père Porphyrios, m'avait poussé à proposer à un ministre de l'agriculture la limitation et même l'interdiction de la chasse « car, supprimer des vies innocentes rien que pour le divertissement, est un acte irresponsable ».

De nos jours l'Eglise continue à protéger les animaux. Une prière de bénédiction spéciale a d'ailleurs été rédigée pour les amis des animaux, dans laquelle leur dévouement envers ces derniers est loué. Elle sera envoyée à toutes les associations internationales pour la protection des animaux, comme exemple à suivre³.

Pour conclure, nous pouvons soutenir que la position dans son ensemble des Eglises chrétiennes, et particulièrement de l'Eglise orthodoxe, se résume en l'image symbolique et téméraire de Jésus Christ en tant qu'agneau de Dieu. Lui-même n'hésite pas à se charger du sort de tous ceux qui ne peuvent se défendre ou se protéger, -lequel sort est illustré par l'état des agneaux innocents-, et à s'identifier à eux, alors que, parallèlement, il se présente en tant que Pasteur d'agneaux logiques, afin de montrer qu'au silence des agneaux, Lui-même oppose Sa voix en tant que Seigneur et protecteur qui soigne et défend les droits de toute créature et souhaite leur protection.

Dans tous les cas, il faut aujourd'hui recommencer une lecture ou une relecture théologique des textes ecclésiastiques qui se rapportent à la protection et au bien-être des animaux, dans le but d'éviter tout malentendu qui empêcherait ou qui freinerait la juste interprétation et l'appréciation bioéthique des données traditionnelles et actuelles.

Bibliographie

CHRISTINAKI-GLAROU Irène P., *Le crime ecclésiastique de l'introduction d'un animal dans un temple*, Athènes 2002 (en grec).

PSARIOTIS Théodore, *L'environnement naturel dans la foi orthodoxe*, avec préface d'A. M. Stavropoulos, Ed. Grigori, Athènes 2001 (en grec).

³ Cette prière a été rédigée par l'archevêque actuel d'Athènes et de Toute la Grèce Mgr Christodoulos, lorsqu'il était métropolitain de Volos, en 1988.

PSARIOTIS Théodore, *Synaxaire écologique*, Ed. Tinos, Athènes 2001 (en grec).
STAVROPOULOS Alexandre M., *Histoires d'animaux*, Deux articles dans la revue
« O Ephimerios » (Le Curé), Athènes 1992, pp. 376-378 ; 1995, pp. 128-130 (en
grec).